



Procès-verbal
Conseil d'Administration
du 28 janvier 2010 - 14H15

Approuvé au Conseil d'administration du
29 avril 2010

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 28 janvier 2010 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Présent
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-président du Conseil d'Administration	Présent
M. NICOLAS Pascal	UFR Sciences	Procuration à Mme Rey
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Présent
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Présent
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Absent
Mme LERAY-RICHOMME Anne-Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présente, puis procuration à M. Saulnier
Mme REY Anne	UFR Ingénierie du tourisme du bâtiment et des services	Présente
M. TAILLEFAIT Antony	UFR Droit, Economie et Gestion	Présent
Collège BIATOSS		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Présent
M. HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. COADOU Franck	ISTIA	Présent
Collège étudiants		
M. DRONNE William Titulaire	Fé2A	Présent
M. VIVET Jean-Philippe Suppléant de M. OLIVIER	Fé2A	Présent
M. BENOITON François Titulaire	UNEF	Présent
Mlle Marie Loup LELIAS Titulaire	UNEF	Procuration à M. Hamard
M. DENGOUÉ Steve Titulaire	UNI	Absent
Collège personnalités extérieures		
Mme POUPLIN Geneviève	Conseil Régional des Pays de la Loire	Procuration à M. BELOT
M. GAUDIN Christian	Conseil Général de Maine et Loire	Absent
M. BELOT, suppléant de M. RAOUL Daniel	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Présent
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Présente
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Procuration à Mme Verneuil
M. HAMON Bernard	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	Présent
M. DELEDEUILLE Michel	centre APEC d'Angers	Procuration à M. Boujon
Mme THOUIN Danielle	CFDT	Procuration à M. Lemaître
Total membres statutaires : 30	21 membres présents, 6 procurations, 3 membres absents	

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri PAPA VOINE – Directeur général des services
Mme Nicole GUEHO - Représentante du Recteur
Mme Chantal REMERAND – Agent comptable
Mme Alexa ROUEZ – Direction de la Recherche

♦ **Membres présents invités par le Président**

M. Olivier TACHEAU – Directeur du SCD
M. Daniel SCHAUB - Directeur de la Faculté des Sciences
M. Olivier DUVAL – Directeur de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé
M. Christian ROBLED0 - Directeur de l'ISTIA
M. Eric DELABAERE – Vice-président au CEVU
M. Jean-Louis FERRIER – Vice-président au CS
M. Antoine FRAILE – Vice-président aux Ressources Humaines
M. John WEBB - Vice-président des Relations Internationales
M. Yves MEIGNEN – Vice-président à l'analyse stratégique et à la prospective
M. Michel BASLE – Projet IHURIS
Mme Françoise GROLEAU – Responsable de la Cellule Europe

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Intervention d'un étudiant de l'UNEF	4
2. Informations	4
2.1. Dotation globale de fonctionnement 2010	4
2.2. Effectifs	5
2.3. Enquêtes sociologiques	5
2.4. RCE.....	5
2.5. PRES UNAM.....	5
2.6. Réflexion sur politique indemnitaire	5
2.7. Election des étudiants aux conseils statutaires	6
3. Grand emprunt : stratégie interrégionale.....	6
4. Masterisation des métiers de l'enseignement : lettre de cadrage du ministère	6
5. Gratification des stages.....	7
6. Dispositions budgétaires	9
6.1. DBM n°1	9
6.2. Demande de subvention de l'Institut Confucius.....	9
6.3. Demande d'augmentation de l'enveloppe pédagogique de Cholet.....	9
7. Recherche	9
7.1. Prime d'excellence scientifique : intervention de l'instance nationale d'évaluation.....	9
7.2. Déductibilité de la TVA sur les dépenses « Recherche »	9
7.3. Etat d'avancement du projet IHURIS	9
7.4. Demande de subvention au titre du FEDER : Cellule Europe	9
8. Enseignements et vie étudiante	10
8.1. Convention du double diplôme du département de géographie, master Chargé de développement : Entreprises et territoires » avec l'Université de l'Ouest de Timisoara en Roumanie ...	10
8.2. Demande de création du DU Communication interculturelle (CUFCo)	10
8.3. Demande de création du CU management des équipes et des projets au sein des services techniques, administratifs et logistiques et du CU Manager le tutorat et ses acteurs au sein des établissements de santé (CUFCo).....	10
9. Procès-verbaux	10
9.1. Procès-verbal du CA du 05 novembre 2009	10
9.2. Procès-verbal du CA du 03 décembre 2009	10
9.3. Procès-verbal du CA du 10 décembre 2009	10
9.4. Procès-verbal du CA du 07 janvier 2010.....	10
10. Information : décisions prises par le président par délégation d'attributions du CA.....	11
11. Questions diverses	11
11.1. Création du CFA inter-universitaire	11
11.2. Intervention du Chargé de mission étudiant.....	11

◆ **Annexes**

Avant d'ouvrir la séance, M. MARTINA explique qu'il est saisi d'une demande de l'UNEF pour intervenir devant le conseil d'administration au sujet d'une manifestation dénommée « Festival contre le racisme ». M. MARTINA soumet cette demande au vote des administrateurs. Elle est approuvée à la majorité avec 26 voix pour et une abstention.

1. Intervention d'un étudiant de l'UNEF

M. MICHEL, représentant de l'UNEF, explique qu'un festival contre le racisme est organisé à l'Université Angers et qu'à cette occasion beaucoup d'animations se dérouleront sur les différents campus. Il explique qu'il trouve scandaleux que l'université refuse de subventionner l'évènement. Il estime que toutes les demandes de subventions relatives à des projets soutenus par l'UNEF sont refusées. Il se demande si le choix de la présidence de subventionner tel ou tel projet est déterminé en fonction de l'intérêt général des étudiants ou en fonction de certains choix politiques.

Mme REY, membre de la commission Vie étudiante, est outrée par ces propos. Les choix des projets subventionnés ne se font évidemment pas en fonction des orientations politiques des associations qui les soutiennent. Elle lui fait remarquer que des projets non portés par la Fé2A ont obtenu une subvention FSDIE.

M. DELABAERE précise que le dossier présenté pour ce projet est disponible à la Direction des enseignements et de la vie étudiante.

M. MARTINA regrette que, ce qui au départ devait être une information se transforme en prise de position dans le cadre d'une campagne électorale. Cette façon de procéder ne l'incite pas à proposer à nouveau l'intervention d'étudiant au conseil d'administration. La question de M. MICHEL a été étudiée, débattue à la commission Vie étudiante et au CEVU de la veille. Il est également scandalisé que certains osent encore poser la question en ces termes à l'Université d'Angers. Nous manquons de projets étudiants de toutes sortes et de toutes origines. Il n'y a aucune censure de ce type et vouloir soupçonner la commission de ce type d'orientation politique est choquante et ne correspond à aucune réalité.

M. MARTINA ouvre la séance à 14H45. Il annonce les modifications de l'ordre du jour.

2. Informations

2.1. Dotation globale de fonctionnement 2010

La dotation globale de fonctionnement de l'Université d'Angers augmente de 13% (d'environ 2,7 millions d'euros). Sur le plan national, en pourcentage et en valeur absolue, l'Université d'Angers est parmi les universités qui bénéficient de la plus grande augmentation de leur DGF. Sur les deux dernières années, l'Université d'Angers est d'ailleurs l'université qui a connu, en pourcentage, la plus grande augmentation de ses moyens en France. Ce résultat s'explique par l'activité et la performance de l'Université d'Angers en matière d'enseignement, de recherche et de pilotage.

M. MARTINA apporte quelques réserves à cette bonne nouvelle. Tout d'abord, l'université doit faire face à des charges nouvelles. Ensuite, le Ministère a renoncé à sa politique de redistribution de postes. Enfin, il conviendra d'étudier les détails du fonctionnement de ce modèle d'allocation des moyens.

Cela étant dit, cette augmentation permet de conforter la politique budgétaire menée l'an dernier : appels à projets engagés, renforcement du socle des composantes et services communs et soutien technique à la recherche.

M. MARTINA rappelle que la performance et l'activité de l'Université d'Angers ont été obtenues malgré un sous encadrement reconnu. Pour valoriser la performance des universités, il est logique que l'efficacité soit récompensée par une enveloppe budgétaire spécifique. Aujourd'hui ce point n'apparaît pas dans le modèle d'allocation des moyens. La position de M. MARTINA à la CPU est claire. Il souhaite que le groupe de travail continue et qu'il fasse des propositions sur la manière de récompenser l'efficacité et que cet élément fasse partie du modèle d'allocation de l'année prochaine.

M. MOGUEDET s'adresse aux représentants des collectivités locales. Il leur rappelle que cette augmentation est due à la compensation du sous encadrement de l'université et à son efficience. Il espère que cela n'engendrera pas une baisse des financements des collectivités.

M. HAMON félicite l'université de cette efficience. Il estime que ces résultats doivent au contraire permettre d'avoir plus de moyens des partenaires. Il considère qu'une lisibilité en termes de stratégie est nécessaire pour conforter ce phénomène.

M. BELOT est également satisfait de cette augmentation, elle permet de diminuer le sous encadrement de l'université. Cela étant précisé, il rappelle que les collectivités ne connaissent pas encore leurs ressources et c'est cet élément qui déterminera, de fait, l'accompagnement des collectivités aux projets de l'université.

M. TAILLEFAIT se félicite de ce qu'Angers fasse l'objet d'un rattrapage du ministère en matière budgétaire. Néanmoins, il estime que la prudence est d'actualité. Il convient en effet de visualiser quelle sera l'augmentation réelle de notre DGF une fois que les dépenses liées aux charges transférées aux universités seront prélevées.

M. LEMAITRE regrette l'abandon de la politique de redistribution des postes du Ministère. Selon lui, il est plus difficile de gérer un établissement avec un grand nombre de contractuel. Tout d'abord, les postes proposés en support contractuel doivent être proposés aux BIATOSS sous peine éventuellement de les démotiver. Ensuite, il est difficile de motiver des contractuels, si dès le premier contrat, on leur dit que le passage en CDI est exceptionnel. Enfin, cela ne règle en rien le déficit de poste de BIATOSS.

M. MARTINA rappelle qu'un cadre de gestion des contractuels a été voté en conseil d'administration. Il maintient que le passage en CDI doit être une procédure exceptionnelle. La politique de l'université est une politique de formation, d'incitation à passer des concours (remplacement des départs en retraite). M. MARTINA ne souhaite pas mettre en danger les finances de l'université d'ici quelques années en menant une politique trop laxiste sur le plan de l'évolution des carrières des contractuels.

2.2. Effectifs

Les effectifs de l'université sont en hausse. L'université compte 18 514 étudiants au 15 janvier 2010.

2.3. Enquêtes sociologiques

L'enquête « conditions de vie étudiante », qui n'a pas d'équivalent en France, fera l'objet d'une présentation aux étudiants, aux conseils et aux collectivités le 11 février 2010.

Les résultats d'une première enquête « insertion » des Masters 2 fera aussi l'objet d'une présentation très prochainement.

2.4. RCE

M. MARTINA rappelle que certains administrateurs avaient demandé un document pédagogique sur le passage aux RCE. Ce document est en cours de réalisation. Un autre document relatif aux négociations avec le Ministère sur la masse salariale sera réalisé dès que celles-ci seront totalement stabilisées et sera présenté à un prochain conseil d'administration.

2.5. PRES UNAM

M. MARTINA présentera l'organisation, les axes stratégiques et le financement du PRES l'UNAM avec le Directeur général du PRES aux membres des trois conseils le 25 mars 2010 avant le conseil d'administration.

2.6. Réflexion sur politique indemnitaire

Un groupe de travail a été créé sur une réflexion globale des primes pour le conseil d'administration de juillet pour une application dès l'année prochaine.

2.7. Election des étudiants aux conseils statutaires

Un grand effort de communication autour des élections étudiantes a été fait pour augmenter le taux de participation des étudiants à ces élections. Sur ce point, nous avons besoin de la mobilisation des enseignants et des étudiants.

3. Grand emprunt : stratégie interrégionale

Une partie importante du grand emprunt concerne l'enseignement supérieur.

Un aspect non négligeable de ce projet est complètement novateur. Il s'agit des campus d'excellence qui bénéficient de dotation en capital. De plus, l'effet d'image d'un tel campus est considérable.

Notre stratégie doit être interrégionale sur tout le Grand Ouest pour obtenir un campus d'excellence. Pour cela, les projets doivent être créés sur la base d'une mise en réseau des forces de recherche ou d'enseignement au niveau interrégional.

La réflexion est déjà engagée : les présidents et les vice-présidents des deux régions se sont réunis à Rennes pour réfléchir à un projet interrégional pour prétendre au label campus d'excellence.

M. MARTINA a présenté à M. BELLOC, actuel conseiller au Cabinet de la Présidence de la République pour l'enseignement supérieur, cette esquisse de projet. Il n'y est pas défavorable et a conscience que le Grand Ouest doit développer des projets forts et structurants.

M. MARTINA explique que le soutien régional et des grandes agglomérations du Grand Ouest est acté. Il espère que les deux régions subventionneront l'intervention d'un cabinet spécialisé qui facilitera la mise en œuvre du projet.

Ce projet exige l'excellence, notamment en matière de visibilité internationale. Il exige également une stratégie en termes de gouvernance. Il faudra déterminer la place du PRES dans ce schéma et si le campus d'excellence doit prendre la forme d'une fondation ou d'un EPCS. Enfin, il faudra déterminer les liens avec les milieux économiques et les pôles de compétitivité.

Le cahier des charges du Ministère devrait être finalisé fin février - début mars.

L'enjeu est de peser suffisamment dans la constitution du cahier des charges pour que la notion de campus Grand Ouest y ait toute sa place.

4. Masterisation des métiers de l'enseignement : lettre de cadrage du ministère

M. MARTINA estime que le dossier de la masterisation des métiers de l'enseignement a une importance capitale pour l'Université d'Angers. La lettre de cadrage du Ministère met en avant toutes les difficultés liées à cette réforme. M. MARTINA présente la lettre de cadrage du Ministère.

M. MARTINA explique que les maquettes liées à ces formations seront montées avec pour objectif d'insérer les parcours dans des mentions au niveau Master 1 et des spécialités métiers de l'enseignement seront dégagées au niveau Master 2 pour une meilleure visibilité.

M. MARTINA précise que l'IUFM sera associé à l'élaboration des projets. Il comprend l'inquiétude des personnels de l'IUFM qui ne connaissent pas l'avenir de la structure.

M. DELABAERE rappelle la structuration des formations liées aux métiers de l'enseignement. Il présente l'état d'avancement des différents masters PE et PLC et des différents partenariats au niveau académique. M. DELABEARE présente les différents types de stage à réaliser au cours de leur formation et cadrés dans la lettre du Ministère.

M. SCHAUB et M. MARTINA conviennent qu'une communication sur le sujet auprès des étudiants est primordiale.

M. FRAILE regrette les conditions de passage du concours de décembre 2010, aussi bien en termes de programme qu'en termes de temps de préparation.

M. DENECHERE demande si les maquettes des formations constituées l'année dernière sans tous les partenaires académiques pourront être utilisées ou s'il faudra repartir de zéro. M. DELABEARE précise

que la position de Nantes est de ne pas créer de maquettes dans des formations où des projets existent déjà (notamment en histoire).

5. Gratification des stages

M. MARTINA présente les principales dispositions du décret du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations, établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial. Ce décret prétend organiser une gratification de ces stagiaires.

Après discussion en bureau, M. MARTINA indique sa position aux administrateurs. Il précise que cette position pourra évoluer mais qu'il n'y aura pas de vote du conseil d'administration sur cette question.

M. MARTINA explique que le terme de « stage », tel qu'il est inscrit dans nos maquettes est générique. Il désigne plutôt ce qui est différent du présentiel. Il précise que la conception du stage au sens exact du terme s'appuie sur une mission valorisable, ou en tout cas utile à l'entreprise qui reçoit le stagiaire. Un stage réussi en entreprise forme l'étudiant et est utile à la structure qui accueille l'étudiant. La conception du stage en laboratoire est différente : il s'agit d'abord d'une formation à la recherche par la recherche et qui s'inscrit fondamentalement dans un dispositif de formation. En l'absence de décret de ce type, l'emploi du terme stage pour décrire ces deux situations différentes n'a pas beaucoup d'importance. A partir du moment où le stage est gratifié ou rémunéré, alors la distinction a toute son importance. En s'appuyant sur une argumentation du président de Bordeaux 1, M. MARTINA rappelle que cette distinction est inscrite dans l'article 6 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master : « *La formation dispensée comprend des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués et lorsqu'elle l'exige un ou plusieurs stages. Elle comprend également une initiation à la recherche et notamment la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'étude personnel.* » Autrement dit, la notion de stage se distingue de la notion d'initiation à la recherche.

M. MARTINA estime qu'il ne faut pas confondre l'initiation à la recherche par la recherche, qui fait partie de la formation et qui doit s'appeler accueil dans un laboratoire, et ce que l'on entend par stage au sens de stage en entreprise.

Il présente la règle qui sera appliquée à l'Université d'Angers, tout en précisant qu'il s'agit également de la position de Nantes, de Bordeaux et il l'espère d'une grande majorité des universités. Le principe général est que l'accueil d'un stagiaire issu d'un master quel qu'il soit dans un laboratoire, participe fortement de la formation à la recherche et par la recherche et de ce point de vue ne rentre pas dans le champ d'application du décret, et en conséquence n'est pas éligible à la gratification.

Ce principe général comprend des exceptions. On peut très bien admettre que, dans le cadre d'accueil spécifique, il y ait tout ou partie du stage qui ait une utilité dans le sens d'une valorisation potentielle et de missions bien identifiées. C'est uniquement sur la base de cette justification et sous réserve d'un financement par le laboratoire qu'une gratification du stage sera envisageable.

Une convention de stage devra identifier le type de missions attendues. De même, l'accueil des étudiants dans les laboratoires devra être réglementé par une convention, que l'on pourrait nommer « d'accueil », qu'il convient de structurer. M. MARTINA rappelle que dans ce cas, les étudiants restent couverts par leur assurance maladie puisqu'ils conservent leur qualité d'étudiant.

Un courrier reprenant cette position sera transmis aux directeurs de composantes et aux directeurs de laboratoires.

M. MARTINA conclut en indiquant qu'une enquête de la Direction de la Recherche a démontré que la gratification de stagiaires en laboratoire si on prenait le stage dans la conception la plus large possible, coûterait entre 450 000 et 600 000 € à l'Université d'Angers. De plus, on aboutirait très vite à une dérive extrêmement dangereuse qui consisterait à octroyer des bourses déguisées à des étudiants et sur lesquelles il pourrait y avoir entre les universités des mécanismes de surenchère.

Il propose aux administrateurs de présenter leurs suggestions d'amélioration s'ils le souhaitent.

M. DRONNE s'interroge sur la provenance de l'expertise. Il demande si l'université fera une enquête sur tous les laboratoires pour déterminer si l'étudiant apporte ou non une valeur ajoutée ou si le laboratoire le fera lui-même.

M. MARTINA précise qu'un processus d'expertise et d'examen pourrait éventuellement être mis en place pour que la décision du laboratoire soit validée.

M. DRONNE se demande comment sera réglé le cas où l'université reconnaît que l'étudiant apporte une valeur ajoutée au laboratoire mais que ce dernier n'a pas les financements pour cette gratification.

M. MARTINA lui répond que les dérogations ne seront possibles que s'il existe des supports de financement de type ANR, contrat industriel ou autre.

M. SAULNIER estime qu'il est de plus en plus difficile pour les étudiants de trouver des stages en entreprise. De ce fait, on pourra se trouver devant un flux d'étudiants important qui se tourneront vers les laboratoires.

M. FRERE considère au contraire que les universités moyennes connaissent de grandes difficultés de recrutement dans les masters recherche. Les étudiants s'inscrivent plus facilement en master recherche dans les grandes universités. De plus certains étudiants inscrits à Angers choisissent de faire leur stage dans des grandes universités. Cela leur permet d'avoir une gratification et de chercher des financements de thèses.

Selon lui, le choix de gratifier un stagiaire doit appartenir à l'ensemble du laboratoire et pas simplement à un groupe ayant obtenu un projet financé par l'ANR. A partir du moment où le laboratoire le finance, M. FRERE estime qu'il peut décider de financer un ou deux sujets.

M. MARTINA propose que cet élément soit discuté au prochain conseil scientifique avec les directeurs de laboratoires présents. Le courrier définitif reprenant le principe et l'exception sera transmis ensuite.

M. ROBLEDO considère que les composantes sont également concernées par le développement des masters recherche et par ce débat. Il aimerait qu'elles puissent financer des stages en laboratoire. La composante démontrerait ainsi son soutien manifeste accordé au développement de la recherche et pourrait permettre aux étudiants d'être attirés par un stage en laboratoire qui serait gratifié au même titre qu'un stage en entreprise.

M. MARTINA ne soutient pas cette argumentation qui revient à inciter de manière positive les étudiants pour les orienter vers tel secteur, c'est-à-dire la recherche, et développer ainsi une politique de composante. Cette position est contraire à celle que M. MARTINA souhaite prendre et qui sera prise dans la plupart des universités ; à savoir de dire : distinguons ce qui est stage de ce qui est formation.

M. COADOU regrette l'absence de document sur le sujet et que le principe soit déjà acté par le Bureau.

M. MARTINA rappelle qu'il s'agit d'une information présentée aux administrateurs et que la décision lui appartient. Il l'a d'abord présentée en bureau puis en conseil d'administration. Les différents débats lui permettent d'affiner sa position et de cadrer les exceptions.

M. DRONNE regrette qu'il n'y ait qu'une minorité de laboratoire qui arrive à valoriser le travail des étudiants.

M. DELABAERE précise que l'enquête commandée par la recherche met en avant cette confusion entre ce qu'il préfère appeler le « projet tutoré recherche » (formation à la recherche par la recherche) et le stage proprement dit. Il peut arriver qu'un stage comprenne une partie projet tutoré et une autre « suivi d'une mission ».

M. BOUJON aimerait aussi que l'on puisse s'emparer de la question des stages d'une manière plus générale, y compris les stages en licence et ceux hors cursus pédagogique.

M. SAINT ANDRE profite de cette discussion pour rappeler la nécessité de prévoir le financement des stagiaires dans le budget prévisionnel d'un projet donné.

M. MARTINA résume sa position en précisant que le principe général serait qu'un stage en laboratoire ne soit ni gratifié ni rémunéré. Des exceptions demeuraient si le stage peut être valorisé et si le laboratoire le veut et peut supporter le coût financier. Il conclut en rappelant qu'il finalisera sa décision après discussion au prochain conseil scientifique sur la possibilité de gratifier un stage sur le budget du laboratoire et pas simplement dans le cadre d'un projet bénéficiant d'un financement externe.

6. Dispositions budgétaires

6.1. DBM n°1

La DBM n°1 est retirée de l'ordre du jour. Elle sera étudiée avec les résultats du compte financier.

6.2. Demande de subvention de l'Institut Confucius

M. MOGUEDET présente la demande de subvention de l'Institut Confucius de 15 000 € pour 2010. Elle est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6.3. Demande d'augmentation de l'enveloppe pédagogique de Cholet

M. MOGUEDET présente la demande d'augmentation de l'enveloppe des crédits pédagogiques de Cholet de 8 077.44 € à 11 193.60 € incluant la RAFP. L'enveloppe précédemment votée était insuffisante pour couvrir l'ensemble des primes pédagogiques présentées à Cholet. La demande d'augmentation est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour. Cette augmentation sera imputée sur le budget du campus de Cholet.

7. Recherche

7.1. Prime d'excellence scientifique : intervention de l'instance nationale d'évaluation

M. MARTINA rappelle que l'Université d'Angers a la possibilité de ne pas faire appel à l'instance nationale d'évaluation dans la procédure d'attribution des primes d'excellence scientifique puisqu'elle est passée aux responsabilités et compétences élargies. Il revient au conseil d'administration de statuer sur une éventuelle intervention de l'instance nationale à partir de l'année prochaine. M. MARTINA explique que le conseil scientifique et lui-même y sont favorables.

M. FERRIER précise que le conseil scientifique souhaite que les barèmes et les critères d'attribution de la prime d'excellence scientifique soient étudiés par une commission mixte réunissant le CA et le CS.

M. DENECHERE estime qu'une commission mixte entre les deux conseils serait nécessaire à chaque fois que le CS fait un travail d'expertise et que le CA décide ensuite. M. MARTINA rappelle que la procédure d'attribution peut être modifiée tous les ans. Il prend acte de l'importance d'une telle commission.

Le recours à l'instance nationale d'évaluation dans l'attribution des primes d'excellence scientifique est approuvé à l'unanimité avec 23 voix pour.

7.2. Déductibilité de la TVA sur les dépenses « Recherche »

Mme Alexa ROUEZ, chargée de mission à la Direction de la recherche, de la formation doctorale et de la valorisation, présente la procédure de déductibilité de la TVA sur les dépenses « Recherche » (équipements et fonctionnement liés à un projet scientifique de valorisation économique). Elle précise que les projets OSEO innovation, les projets européens financés dans le 7^{ème} PCRD et toutes les éditions des Presses universitaires feront l'objet d'une déductibilité immédiate dans le cas de cette procédure de par leur nature valorisable.

7.3. Etat d'avancement du projet IHURIS

M. BASLE présente l'état d'avancement du projet IHURIS. Ce projet est né au début des années 2000. Il consistait à regrouper l'ensemble des laboratoires de recherche en biologie, qui sont actuellement dispersés sur le site hospitalo-universitaire, santé au sein d'un Institut de recherche et d'ingénierie de la santé. Il présente les plans des bâtiments et précise l'emplacement géographique des différentes équipes de recherche au sein de ces derniers. Le montant de l'opération a été actualisé à 2,9 millions d'euros (augmentation de plus de 3% par rapport à l'estimation de départ). La livraison du bâtiment était prévue en septembre 2009. Les retards liés aux aléas de chantier, du temps et aux demandes de réaménagement de certains locaux ont conduit à revoir le calendrier et la livraison est désormais prévue au 3 juin 2010. A côté de ce projet immobilier, le projet scientifique est également bien avancé.

7.4. Demande de subvention au titre du FEDER : Cellule Europe

Mme GROLEAU, responsable de la Cellule Europe, présente le projet et la demande de subvention au titre du FEDER de 76 499 € « Cellule Europe d'Angers : pour une meilleure insertion de la Recherche angevine dans les programmes européens ». Ils sont approuvés à l'unanimité avec 16 voix pour.

8. Enseignements et vie étudiante

8.1. Convention du double diplôme du département de géographie, master Chargé de développement : Entreprises et territoires » avec l'Université de l'Ouest de Timisoara en Roumanie

M. DELABAERE présente la convention du diplôme d'Université du département de géographie, master Chargé de développement : Entreprises et territoires » avec l'Université de l'Ouest de Timisoara en Roumanie. Elle est approuvée à l'unanimité avec 16 voix pour sous réserve que les termes « *double diplomation* » soient remplacés par « *double diplôme* ».

8.2. Demande de création du DU Communication interculturelle (CUFCo)

M. DELABAERE présente la demande de création du DU Communication interculturelle, notamment sa partie financière. Elle est approuvée à l'unanimité avec 16 voix pour. Le tarif du DU est de 2500 €, les droits de scolarité et de médecine préventive sont en sus.

8.3. Demande de création du CU management des équipes et des projets au sein des services techniques, administratifs et logistiques et du CU Manager le tutorat et ses acteurs au sein des établissements de santé (CUFCo)

M. DELABAERE présente le CU "Management des équipes et des projets au sein des services techniques, administratifs et logistiques" et le CU "Manager le tutorat et ses acteurs au sein des établissements de santé".

Mme REY, M. DUVAL et M. SAINT ANDRE estiment regrettable que certains enseignants de certaines composantes concernées par ce domaine d'enseignement n'aient pas été informées de ces projets. M. SAINT ANDRE souligne la pertinence de ce type de formation mais souhaiterait que les composantes concernées soient rattachées aux CU et que les intervenants compétents des composantes interviennent dans ces formations.

M. CLEDY estime également qu'il devrait y avoir une composante de rattachement ; le service de formation continue étant un prestataire.

Ces CU seront réétudiés au CA du 25 mars 2010. Les administrateurs estiment qu'un accompagnement des CU par une composante et renforcement des équipes sont indispensables.

9. Procès-verbaux

9.1. Procès-verbal du CA du 05 novembre 2009

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 05 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité avec 16 voix pour sous réserve de la modification suivante :

p 6 : Le texte « *M. D'OISONVILLE et M. SANDEYRONT expliquent que le coût d'étude d'un schéma immobilier est lié à la surface et qu'il est très différent d'une université à une autre. Le financement du schéma des quatre établissements est assuré par la CDC et par la Région des Pays de Loire pour un montant maximal de 400 000 €.* » remplace le texte erroné.

9.2. Procès-verbal du CA du 03 décembre 2009

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité avec 16 voix pour.

9.3. Procès-verbal du CA du 10 décembre 2009

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité avec 16 voix pour.

9.4. Procès-verbal du CA du 07 janvier 2010

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 07 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité avec 16 voix pour sous réserve des modifications suivantes :

- p 4 : Correction du terme « *saupoudrage* ».

- p 4 : « M. NICOLAS préconiserait que la prime au taux plein soit versée *aux candidats classés A* et que ceux classés B bénéficient du taux intermédiaire. »

- p 5 : **2-** Le conseil d'administration décide :

- Taux 1 : 5 000 € (MCF + PR) : pour les candidats dont l'avis global est A

- Taux 2 : 3 500 € (MCF + PR) : pour les candidats classés B et retenus par le classement établi au point 4.

10. Information : décisions prises par le président par délégation d'attributions du CA

M. MARTINA rend compte aux administrateurs des décisions qu'il a pris par délégation d'attributions du CA.

11. Questions diverses

11.1. Création du CFA inter-universitaire

M. REY aimerait savoir où en est la création d'un CFA inter-universitaire. M. MARTINA lui répond qu'elle est actée et qu'elle sera intégrée dans une convention entre le PRES UNAM et la Région des Pays de la Loire pour une ouverture à la rentrée 2010.

11.2. Intervention du Chargé de mission étudiant

M. DRONNE profite de ce dernier conseil d'administration avant le renouvellement du collège « étudiants » pour remercier les administrateurs. Il exprime son plaisir à participer au développement de l'Université d'Angers. Il espère que l'université s'investira davantage dans l'amélioration de la vie étudiante.

M. MARTINA remercie M. DRONNE. Il explique qu'au CEVU de la veille, M. MURZEAU, vice-président étudiant, a présenté son bilan et qu'un débat intéressant s'en est suivi autour de la vie étudiante. Il remercie tous les étudiants qui ont participé à la vie des conseils centraux et espère que les nouveaux étudiants élus sauront être force de construction et de proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MARTINA lève la séance à 20H30.

**Le Président
de l'Université d'ANGERS,**
Daniel MARTINA



**Le Directeur général des services
de l'Université d'ANGERS,**
Henri-Marc PAPA VOINE

